



permettre de mieux mesurer le niveau de développement des compétences. Les politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages (PIEA) ainsi que les politiques départementales d'évaluation des apprentissages (PDEA) sont par ailleurs venues consacrer cette nouvelle façon de faire.

L'augmentation du fardeau de l'encadrement est décrite par plusieurs enseignantes et enseignants. En voici les principales causes :

- le nombre d'étudiantes et d'étudiants confiés à chaque enseignante et à chaque enseignant a graduellement augmenté à travers les années, si bien que nombreux sont celles et ceux qui doivent désormais encadrer de 160 à 170 étudiants par session ;
- la place grandissante occupée par les TIC, qui multiplie les moyens d'entrer en communication avec les étudiants, a imposé de nouveaux standards de disponibilité ;
- les vérifications nécessaires pour contrer le plagiat ont aussi augmenté le temps de correction depuis l'avènement des TIC ;
- la croissance générale des besoins d'encadrement des étudiantes et des

étudiants, mais également celle se rattachant à la baisse des exigences d'admission dans le RREC, en 2007, ou encore à l'intégration des étudiantes et des étudiants ayant des besoins particuliers.

L'alourdissement associé à l'évaluation et à l'encadrement doit être reconnu à sa juste valeur. C'est pour cette raison que les profs de cégep demandent que l'on bonifie le paramètre PES.

Depuis l'introduction des paramètres liés aux préparations nombreuses en 1989, la réalité s'est grandement modifiée.

L'introduction des TIC a eu un impact certain sur l'alourdissement de la charge de préparation. L'accès à une quantité de plus en plus importante d'information dans des délais très courts, l'accélération du rythme des changements technologiques, le développement de matériel pédagogique intégrant les TIC et la maîtrise de ces derniers sont des réalités actuelles qui n'existaient pas au moment où les paramètres de la CI ont été déterminés.

L'approche par compétences n'a pas modifié uniquement la façon d'évaluer les

étudiantes et les étudiants; elle a également transformé l'enseignement, la planification et la préparation. En ce qui concerne ces aspects de leur travail, les enseignantes et les enseignants doivent composer avec un plus grand nombre de contraintes, notamment les plans cadres de même que les différentes politiques institutionnelles et départementales.

Une conséquence directe de l'approche-programme a été la multiplication du nombre de cours différents offerts aux étudiantes et aux étudiants. Il en est résulté un alourdissement de la tâche généralisé, mais qui a touché tout particulièrement celles et ceux qui enseignent dans des programmes à petites cohortes et, de façon structurelle, dans de petits collèges. Les professeurs qui oeuvrent dans ces milieux doivent souvent enseigner quatre cours différents par session, parfois même davantage.

Afin de limiter le nombre de cours différents qu'on leur confie chaque session et de mieux reconnaître le travail qu'ils effectuent, nous demandons au gouvernement de bonifier le coefficient du paramètre lié à la préparation de cours.



## Soins infirmiers: des demandes récurrentes

Les particularités de ce programme, dans lequel près de la moitié des heures prévues à la formation spécifique sont consacrées à l'enseignement clinique, rendent les comparaisons avec d'autres disciplines hasardeuses. Il y a longtemps que les enseignantes et les enseignants de Soins dénoncent la surcharge de travail et l'insuffisance de ressources à l'égard de ce type d'enseignement.

Par ailleurs, il est à noter que la réforme de l'enseignement collégial, la réforme en soins de santé, la loi 90, qui est venue modifier les actes réservés, les nouvelles exigences de l'ordre professionnel ainsi que le contexte de pénurie d'infirmiers et d'infirmières ont contribué à alourdir la tâche des enseignantes et des enseignants du programme de différentes manières.

Il y a bien sûr aussi la présence souvent nécessaire des profs à l'hôpital la veille d'une journée d'enseignement clinique et le fait que les numéros de stages sont les mêmes alors que la réalité en fait des activités différentes les unes des autres. Il apparaît également certain que les conditions pédagogiques ont changé à la suite du virage ambulatoire.

Ce contexte particulier ne doit pas nous dispenser d'une analyse rigoureuse des demandes provenant des enseignantes et des enseignants de cette discipline, et ce, dans le respect des grands principes qui président au calcul de la tâche des profs du réseau collégial. La formule de la charge individuelle (CI) a pour principal objectif d'établir un calcul de la tâche équitable entre les enseignantes et les enseignants, peu importe leur discipline.

Elle ne représente donc pas la reconnaissance de l'entièreté de la tâche accomplie et ne vise surtout pas à constituer le reflet exact de chacune des heures de travail nécessaires à l'enseignement collégial. À cet égard, la nature même de notre emploi, lequel exige énormément d'autonomie professionnelle, rend à la fois impossible et non souhaitable la comptabilisation exacte de toutes les tâches accomplies et des heures travaillées.

Il apparaît toutefois que cette formule, qui semble convenir lorsqu'il est question de l'enseignement des heures de théorie et de laboratoire, pose un réel problème quant à la reconnaissance de la tâche accomplie par les infirmières enseignantes de stages. L'enseignement clinique, qui nécessite une supervision directe de stagiaires évoluant dans un contexte hospitalier possédant ses propres exigences et particularités, peut difficilement être compartimenté en HC et en HP, quels que soient les facteurs y étant associés.

En raison de cela, nous avons, pour la présente période de négociation, formulé une demande à l'effet d'ajouter, à notre convention collective, une annexe pour davantage tenir compte de la réalité de l'enseignement clinique en Soins infirmiers.

En outre, nous aurons à effectuer un exercice d'analyse similaire pour les autres techniques « lourdes » de la santé, qui vivent manifestement des problèmes tout aussi criants dans le cadre de l'enseignement clinique en milieu hospitalier.

# Modifier le mode d'allocation des ressources à l'enseignement

La première demande de notre cahier se lit comme suit : « Rattacher le mode d'allocation des ressources à l'enseignement aux paramètres de la charge individuelle (CI). » Par cette demande, nous voulons modifier la façon dont le ministère alloue les ressources enseignantes aux collèges, car le mode d'allocation actuel n'est pas en lien avec la quantité de travail à faire, ce qui cause de nombreux problèmes.

## Les droites par programme

Pour évaluer les ressources nécessaires pour l'enseignement des cours de théorie, de laboratoire et de stage, le ministère utilise une droite d'allocation pour chaque programme. Ces droites utilisent uniquement le nombre de pes de chaque programme pour déterminer le nombre de professeurs nécessaires pour l'enseignement.

Notre CI, quant à elle, utilise non seulement le nombre d'étudiants présents à chaque période de cours, mais également le nombre d'heures de cours et le nombre d'heures de cours à préparer, ce qui représente beaucoup mieux l'ampleur de la tâche à accomplir.

Les droites par programme ne tiennent pas compte du fait que, par exemple, dans un cas un ajout d'étudiants forcera l'ouverture d'un nouveau groupe alors que dans un autre cas, cela pourrait se traduire par un ajout du nombre d'étudiants en classe.

## Les problèmes les plus criants

Les programmes qui comptent de petites cohortes sont les plus durement touchés par les ratées du mode d'allocation actuel. Ces programmes n'atteignent pas le seuil minimal de pes pour obtenir leur propre droite d'allocation. Ils reçoivent leur allocation en fonction de la droite générale d'allocation de tous les programmes sous ce seuil. Et cette droite ne donne pas un nombre suffisant de profs pour l'enseignement.

Prenons, par exemple, un cours de trois périodes par semaine offert à un petit nombre d'étudiants dans un program-

*Les pes signifient le nombre de période-étudiants par semaine. Pour un cours donné, le nombre de pes est obtenu en multipliant le nombre d'étudiants inscrits au cours par le nombre de périodes de cours durant la semaine. Pour établir le nombre total des pes pour un programme, on additionne le nombre de pes de chacun des cours de la formation spécifique du programme.*

me qui a une petite cohorte et comparons l'allocation avec l'évaluation de la tâche par la CI. Les résultats sont les suivants :

- Avec cinq étudiants en classe, l'allocation issue de la droite est de 4,6% de tâche alors que la CI attribue 17,3% de tâche. La droite n'accorde qu'environ 25% de l'allocation nécessaire!



- Avec dix étudiants, l'allocation est de 9,3% de tâche alors que la CI donne 18,8% de tâche. Encore une fois, il manque environ 50% de ce qui est nécessaire.

- Avec quinze étudiants, l'allocation est de 13,9% de tâche alors que la CI donne 20,3% de tâche. Il manque encore plus de 30% de ressources.

On voit clairement que le collège est déficitaire dans cette opération. Les autres programmes devront donc compenser pour le manque à gagner. Résultat, tous les profs du collège sont en surcharge. Plus le nombre de programmes qui comptent de petites cohortes est important dans un collège, plus cet effet prend de l'importance.

Un autre aspect qui contribue à l'insuffisance des allocations ministérielles est lié à la décentralisation des programmes vers les collèges, prévu dans la réforme de 1993. En effet, les droites par programme ont été établies avant que la plupart des programmes définis par compétences ne soient implantés dans les collèges. Or, depuis que les programmes ont été révisés, il y a eu de nombreux changements dans le réseau. Plusieurs cours étaient offerts antérieurement à plusieurs programmes simultanément, notamment par les disciplines contributives. Depuis leur révision, il y a très peu de tels cours. Les disciplines contributives doivent maintenant offrir autant de cours différents qu'il y a de programmes. Cela multiplie le nombre de groupes et le nombre de préparations de cours. Par ailleurs, dès qu'un programme a choisi d'augmenter le nombre de périodes d'enseignement à de plus petits groupes d'étudiants (en augmentant le nombre de périodes de laboratoire, par exemple, ou en éliminant les heures d'enseignement d'une discipline au profit d'une autre où les groupes sont plus petits) cela a aussi pour impact d'augmenter la charge de travail, sans que l'allocation des ressources ne suive les besoins.

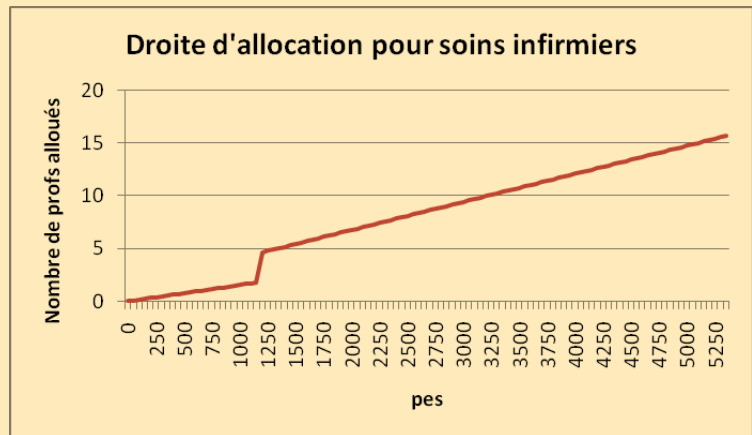
Bref, nous nous retrouvons aujourd'hui avec un nombre de cours et de groupes beaucoup plus important dans le réseau que ce qu'il y avait lorsque les droites par programme ont été déterminées et ce, même si nous avons le même nombre d'étudiants dans chacun des programmes d'études offerts. Cela fait en sorte que dans tous les collèges les tâches se sont alourdies.

## Lier le mode d'allocation à la quantité de travail à faire

La meilleure solution pour s'assurer d'obtenir une quantité de ressources suffisantes, est de faire une adéquation entre la mesure de la charge de travail à accomplir dans un collège et le mode d'allocation des ressources. Cela réglerait autant la situation difficile dans les collèges aux prises avec de petites cohortes que celui de la surcharge généralisée occasionnée par l'implantation de la réforme de 1993.

Finalement, pour corriger un problème qui a été reconnu par deux arbitres de griefs différents, qui ont évalué l'impact de la disparition de la date d'abandon, il faudrait s'assurer que la présence des étudiants en classe soit établie au 10<sup>e</sup> jour d'enseignement de chaque session plutôt qu'aux dates actuelles, soit le 20 septembre et le 15 février. Il s'agit de trouver globalement un équilibre entre

Pour déterminer le nombre de profs dont un programme a besoin, on utilise la droite d'allocation de chaque programme. Par exemple, pour Soins infirmiers, on a cette droite :



On voit que si le programme ne comprend pas un nombre suffisant de pes, l'allocation qu'il reçoit est différente. En fait, cette allocation est la même pour tous les programmes qui n'atteignent pas leur seuil.

le surplus de travail que nous effectuons au début de la session auprès des étudiants et des étudiants qui décident de

se désinscrire avant la date de contrôle et le fait que quelques-uns quittent les cours après cette date de contrôle.

## Manifestation nationale Montréal, 20 mars

Rassemblement Place du Canada, angle Peel et René-Lévesque Ouest  
Départ vers les bureaux montréalais de Jean Charest à 13 h



DE MEILLEURES  
CONDITIONS  
D'ENSEIGNEMENT:  
**TOUT LE  
MONDE  
Y GAGNE**  
fneeq  
NEGO 2010 CSN